

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



Résistance et Stabilité DES CONSTRUCTIONS

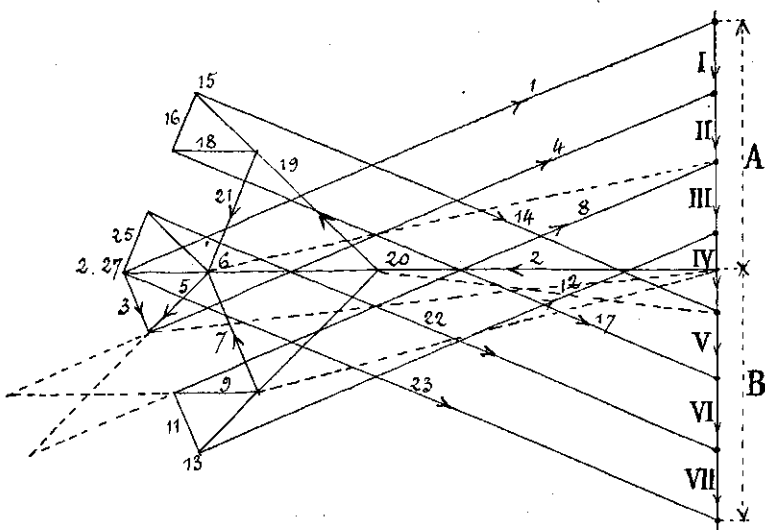
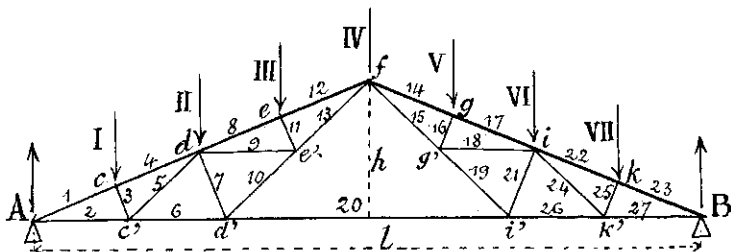
Dans la ferme du type Polonceau, qui est représentée par le dessin ci-annexé, les barres de treillis sont arrêtées aux extrémités sur les entrails et, vers le centre, à deux barres obliques qui laissent la partie médiane libre et complètement dégagée du réseau de treillis.

Il est évident que ce système peut être modifié, en supprimant les barres obliques médianes et en prolongeant toutes les barres de treillis jusqu'aux entrails.

On obtiendra ainsi divers modèles de fermes, suivant les dispositions adoptées. Les treillis pouvant, en effet, être disposés suivant une série de triangles isocèles ou de triangles rectangles, pouvant eux-mêmes être orientés dans un sens ou dans l'autre.

Il est intéressant de comparer les résultats afférents à chacun de ces divers systèmes, en supposant, dans tous les cas, des fermes de même portée, de même hauteur, également espacées et supportant les mêmes charges.

Nous traiterons donc successivement ces quatre cas différents, en commençant par le comble du système Polonceau.



Soit donc une ferme de ce système, ayant une portée $l = 22^m50$; la hauteur $h = 4^m50$ et le rapport $\frac{h}{l} = \frac{4,50}{22,50} = \frac{1}{5}$. Nous admettons, en outre, que deux fermes successives sont placées à un écartement $d = 7$ mètres.

Si nous supposons la toiture en ardoises, sur lattes en cornières,

nous pourrions admettre pour les charges, au mètre courant superficiel, les chiffres suivants :

Charge permanente.	50 kilos.
Surcharge neige.	28 —
Pression due au vent	34 —
Total	112 kilos.

Il en résulte que chaque ferme portera une surface S évaluée ainsi :

$$S = 7 \times 2 \times \sqrt{4,5^2 + 11,25^2} = 7 \times 2 \times 12,12 = 169,68.$$

soit 169,7 mètres carrés.

Le poids supporté par chaque ferme sera donc :
 $169,7 \times 112 = 19.010$ kilos.

Pour évaluer les charges en chacun des nœuds numérotés de I à VII, il faut remarquer qu'un huitième de la charge totale se répartit entre les deux points d'appui A et B, de sorte que l'on a, comme nous l'avons déjà fait observer antérieurement :

$$I = II = III = IV = V = VI = VII = \frac{19.010}{8} = 2.376,25 \text{ kil.}$$

Quant aux réactions sur les appuis, elles ne dépendent que des sept charges distinctes ainsi déterminées et l'on a :

$$A = B = \frac{2.376,25 \times 7}{2} = 8.316,87$$

soit 8.316,9 kilos.

Nous avons maintenant tous les éléments nécessaires pour tracer l'épure donnant l'intensité des forces intérieures auxquelles doivent résister les différentes pièces de la ferme.

Sur une verticale, nous portons à la suite l'une de l'autre les diverses charges, toutes égales à 2.376 kilos. Nous choisirons, à cet effet, une échelle de 4 millimètres par tonne ; l'échelle des longueurs d'après laquelle la ferme a été tracée est également de 4 millimètres.

Les réactions aux appuis seront donc représentées chacune par la moitié de la verticale ainsi tracée, dont la longueur vérifiée devra par suite être égale à :

$$8.316,87 \times 4 \text{ millimètres} = 30,3 \text{ millimètres.}$$

Nous déterminerons tout de suite les forces intérieures développées dans les éléments 1 et 2, en décomposant la force agissant en A, c'est-à-dire la réaction à l'appui, suivant les directions Ac et Ac'. Il suffit pour cela de mener, dans notre épure, des droites respectivement parallèles à ces deux directions, par les extrémités de la demi-verticale de 30,3 millimètres de longueur. On forme aussi un triangle-rectangle dont les côtés 1 et 2 déterminent les intensités des forces cherchées ; en mesurant ces longueurs, on trouve :

$$(1) = 86,5 \text{ millimètres, soit } \frac{86,5}{4} = -21.625 \text{ kilos}$$

en tenant compte du signe qui indique ici que la pièce 1, formant partie de l'arbalétrier, est soumise à la compression. On trouve de même :

$$(2) = 79,2 \text{ millimètres, soit } \frac{79,2}{4} = 19.800 \text{ kilos}$$

avec le signe plus, puisque l'effort développé est une traction.

Au nœud c se trouvent la force intérieure (1) actuellement déterminée et la charge I. Ces deux forces ont une résultante que nous pouvons décomposer suivant les éléments 4 et 3 qui se croisent au même nœud. Il suffit d'ailleurs de construire le polygone des forces (1), I, (3) et (4) dont nous connaissons les côtés (1) et I, en menant, par les extrémités libres, les côtés 3 et 4. La mesure de ces dernières longueurs, sur l'épure, nous donne :

$$(3) = 87 \text{ millimètres ou } \frac{8,7}{4} = 2.175 \text{ kilos.}$$

$$4 = 82,5 \text{ millimètres ou } \frac{82,5}{4} = 20.625 \text{ kilos.}$$

Nous déterminerons maintenant les efforts (5) et (6) en considérant le point d'articulation c' .

En ce point, nous connaissons les efforts intérieurs (2) et (3) dont nous pouvons tracer la résultante sur l'épure par une ligne pointillée; en menant par les extrémités de cette résultante des parallèles respectivement aux éléments 5 et 6, nous déterminerons les efforts correspondants et nous relèverons les longueurs indiquées ci-dessous :

$$(5) = 11,5 \text{ millimètres, soit } \frac{11,5}{4} = 2.875 \text{ kilos}$$

$$(6) = 68 \text{ millimètres, soit } \frac{68}{4} = 17.000 \text{ kilos.}$$

Au point d viennent se croiser cinq éléments, dont deux seulement, les éléments 4 et 5, ont leurs efforts déjà connus; d'après la règle générale, il faudrait décomposer la résultante de ces efforts et de la charge II qui agit sur ce nœud, suivant les trois autres directions 7, 8 et 9. Dans ces conditions, nous savons que le problème est indéterminé.

Pour lever cette indétermination, nous admettons, comme nous l'avons déjà fait précédemment, que l'effort développé dans l'élément 9 est égal à l'effort qui se produit dans l'élément 5 placé dans une position exactement symétrique.

Traçons d'abord la ligne pointillée qui ferme le contour du polygone des forces 2, 4 et 5. Par l'extrémité de droite, menons la parallèle 8 à l'élément correspondant de la ferme et par l'extrémité de gauche, la ligne 7 parallèle au second élément; il ne reste plus qu'à tracer le côté 9 pour fermer le nouveau polygone des forces. Or la force (9) est égale, par hypothèse, à la force (5) et elle doit être symétriquement placée, avec cette dernière, par rapport à la force (7). Nous construirons donc la figure symétrique telle qu'elle est tracée en pointillé sur l'épure et nous obtiendrons ainsi le côté 9 égal à 5 et symétriquement disposé, comme il convient. L'intersection de ce côté 9 avec les côtés 8 et 7 détermine les longueurs représentatives de ces mêmes côtés. On aura donc, en relevant ces longueurs :

$$(7) = 17,5 \text{ millimètres ou } \frac{17,5}{4} = 4.375 \text{ kilos.}$$

$$(8) = 78,6 \text{ millimètres ou } \frac{78,6}{4} = 19.650 \text{ kilos.}$$

$$(9) = 11,5 \text{ millimètres ou } \frac{11,5}{4} = 2.875 \text{ kilos.}$$

Au nœud e agissent la charge III et la force intérieure 8 que nous connaissons maintenant. Pour avoir les forces 12 et 13 nous construirons le polygone III, 8, 11, 12, comme à l'ordinaire. Nous aurons donc :

$$(11) = 8,7 \text{ millimètres ou } \frac{8,7}{4} = 2.175 \text{ kilos.}$$

$$(12) = 74,5 \text{ millimètres ou } \frac{74,5}{4} = 18.625 \text{ kilos.}$$

Pour déterminer les efforts 6 et 10, nous considérerons le point d'articulation d' . La résultante des efforts (6) et (7) connue devra être décomposée suivant les deux éléments 10 et 20 qui se coupent au même point. Nous tracerons donc la ligne pointillée qui ferme le contour 7 et 6, et par les extrémités de cette résultante, nous mènerons les parallèles respectives aux éléments 10 et 20. Le nouveau triangle ainsi formé nous donne les valeurs de (10) et de (20); on a en effet :

$$(10) = 22,5 \text{ millimètres ou } \frac{22,5}{4} = 5.625 \text{ kilos.}$$

$$(20) = 45 \text{ millimètres ou } \frac{45}{4} = 11.250 \text{ kilos.}$$

Il ne reste plus à calculer que la force intérieure développée dans l'élément 13. Nous l'obtiendrons immédiatement en remarquant que c'est la seule inconnue des forces afférentes aux éléments qui se coupent au point e' . La force (13) est donc la résultante des efforts connus (10), (9) et (11) et celle-ci n'est autre que la droite marquée 13, 20 sur l'épure et qui ferme le contour polygonal des trois forces précitées. En mesurant cette longueur, on trouve :

$$(13) = 34 \text{ millimètres ou } \frac{34}{4} = 8.500 \text{ kilos.}$$

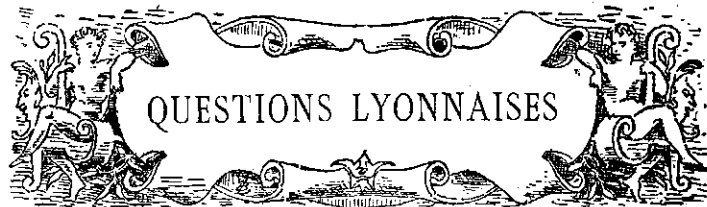
Il est évident que les efforts développés dans chacun des éléments de la demi-ferme de droite sont égaux à ceux qui se rapportent aux éléments similaires de la demi-ferme de gauche. On pourrait d'ailleurs tracer directement l'épure correspondante en commençant par les éléments 27 et 23 voisins du point d'appui B.

Cette deuxième partie de l'épure peut aussi se tracer par lignes symétriques, sans s'occuper de la décomposition successive des forces et seulement en se basant sur le tracé de la première partie.

Enfin l'on aurait pu compléter l'épure en partant du sommet f' et continuant jusqu'au point d'appui B. C'est ainsi que les efforts (14) et (15) auraient été déterminés en prenant la résultante qui ferme le contour des forces IV, 12 et 13 et la décomposant suivant les éléments 14 et 15, symétriques aux éléments 12 et 13.

Quant aux derniers éléments 23 et 27, leurs efforts, comme l'épure l'indique, auraient eu pour résultante la réaction d'appui B.

DYNAMIS.



MISE EN VALEUR DE LA VILLE DE LYON

Rive droite de la Saône; Déclassement des fortifications.

Le 16 février dernier, commentant les propositions de notre collaborateur Antoine Pallière contenues dans la série d'articles des 1^{er}-16 janvier-1^{er} février 1911, nous avons développé ici quelques considérations sur la mise en valeur des nouveaux quartiers de la rive gauche du Rhône, ou encore de Lyon-Est.

Pour la presqu'île entre Saône et Rhône, ou Lyon-Centre, nous nous associons aux desiderata de M. Pallière, en appelant de nos vœux la construction des deux voies en corniche qui borderaient si élégamment les deux revers est et ouest du plateau de la Croix-Rousse, mais combien lointaine la réalisation de ces vœux !

Sur les quartiers de la rive droite de la Saône, formant le Lyon-Ouest, nous avons le dessein de rechercher ici les solutions urgentes qu'il convient d'envisager pour leur mise en valeur ou leur embellissement.

Malgré trois ou quatre lignes de chemins de fer, malgré trois funiculaires donnant accès au sommet du plateau de Fourvière, malgré de nombreux tramways desservant toutes les localités de la banlieue : Saint-Cyr, Saint-Didier, Limonest, Ecully, Francheville, Chaponost, Saint-Genis-Laval, Sainte-Foy, le développement de cette partie de l'agglomération lyonnaise ne suit pas la marche ascendante que l'on constate sur la plaine de la rive gauche du Rhône.

Les quartiers bas, à la vérité, ne manquent pas de communications avec la rive gauche de la Saône puisque, de l'Île-Barbe à la Mulatière, on ne compte pas moins de 13 ponts ou passerelles, en y comprenant le pont de l'Homme-de-la-Roche, actuellement en construction.

Récemment, on a doté le quartier Saint-Paul d'un palais (?) à double destination : Conservatoire de Musique et Musée

d'Expositions annuelles. Mais cette transformation du quartier Saint-Paul reste incomplète : les constructeurs s'abstiennent de boucher les trous créés par la démolition des antiques masures qui obstruaient l'accès de la gare.

Moins récemment, on a élevé, à la limite ouest de la ville, touchant presque la limite de Francheville, un Hôtel (?) des Invalides du travail.

A cheval sur la limite de Sainte-Foy, on a élevé l'hospice Debrousse, construction originale qui agrémente la perspective du voyageur flânant le long des quais.

La Basilique de Fourvière et la Tour métallique sont de construction relativement moderne.

Tout cet essor de constructions ne réussit pas à mettre en valeur cette région de Lyon. Pourquoi ?

C'est qu'entre l'ancienne ville romaine et la nouvelle ville s'étend une barrière formée par les fortifications, ne laissant que trois ou quatre portes de communication, étroites, non adéquates aux conditions de la circulation d'aujourd'hui.

La solution nous paraît donc à chercher, en prenant pour point de départ : *Delenda fortificatio*.

Toutefois, il n'est que juste de signaler, en regard des inconvénients qu'elle présente, les avantages que procure à une cité une fortification, si rudimentaire qu'elle soit : un mur fortifié, accompagné d'un large fossé, avec remparts agrémentés de bastions, et pourvu d'une large zone de servitudes défensives, constitue pour une ville une sorte de ceinture hygiénique, ou de cordon sanitaire, si l'on préfère, surtout si les plantations d'arbres à haute tige y abondent.

Ce serait donc, à notre sens, une erreur de penser que le démantèlement d'une enceinte militaire doit avoir pour corollaire la création de constructions de toute sorte rejoignant les deux agglomérations jusqu'alors séparées.

Bien plutôt on doit envisager, comme on l'a fait à la Croix-Rousse vers 1876, la création d'un vaste boulevard avec de nombreuses et larges trouées, remplaçant plus qu'avantageusement les quelques portes fortifiées, très étroites, qui traversaient l'enceinte.

Ici cette solution sera favorisée par une circonstance locale, fâcheuse à un autre point de vue : l'enceinte naturelle est à cheval sur les deux cimetières, ancien et nouveau, de Loyasse, et chacun sait que le voisinage d'un cimetière n'appelle pas le bâtiment, pas plus maison de rapport que villa.

Et, enfin, pour arriver à la solution pratique, quels sont les voies et moyens ?

Pour déclasser des ouvrages de fortification, les vœux maintes fois répétés des Assemblées locales, les promesses électorales les plus ronflantes, même les articles de journaux les plus gouvernementaux, n'ont qu'une vertu peu efficace, surtout lorsque ces ouvrages renferment, comme c'est le cas ici, du casernement, c'est-à-dire des locaux utilisés soit pour le logement de la troupe, soit pour l'installation de magasins (d'artillerie ou autres).

Avant de démolir, il faut d'abord pourvoir à la réinstallation des services à évincer, et c'est alors qu'apparaît pour la cité qui veut se développer l'obligation de dénouer les cordons de sa bourse, ou de chercher dans son budget les plus-values de recettes à affecter à cette construction préliminaire, absolument inévitable. Autrement l'Etat, représenté en l'espèce par le Département de la guerre, fera la sourde oreille à toute proposition de déclassement, et la question n'avancera pas d'un pouce.

Le terrain coûte cher, en général, soit à l'intérieur, soit aux abords d'un centre populeux, et les casernes modernes veulent de l'espace, tout comme les groupes scolaires, tout comme les hôpitaux ou hospices. On ne voit d'ailleurs aucune bonne raison pour traiter les jeunes gens de vingt à vingt-trois ans, qui servent la France en qualité de soldats, moins hygiéniquement que les enfants de six à treize ans, que les adolescents de treize à vingt ans, ou que les vieillards des deux sexes.

En définitive, c'est donc ainsi que la question se pose : ou bien offrir de l'argent, beaucoup d'argent, ou offrir du terrain avec ou sans constructions pouvant être appropriées à l'usage de casernes ou de magasins militaires, et encore avec accompagnement d'espèces sonnantes et trébuchantes pour payer les frais d'appropriation.

Quand la ville de Lyon aura les moyens de faire ces offres, alors, mais seulement alors, elle pourra nourrir l'espoir d'obtenir le déclassement des ouvrages de fortification qui gênent son essor vers l'ouest.

Et encore, cela fait, il reste à prévoir une autre catégorie de dépenses : celles nécessaires pour ouvrir les larges baies et créer les boulevards, avenues, squares et jardins sur l'emplacement de la fortification rasée. Qu'on cherche dans les archives ce qu'a coûté la création du boulevard de la Croix-Rousse, et l'on aura ainsi une idée approximative de l'effort financier à accomplir.

Pour conclure, le déclassement des fortifications de la rive droite de la Saône est une question complexe et de longue haleine, qu'on ne saurait mener à bien si l'on n'y consacre beaucoup de méthode, beaucoup de temps et beaucoup d'argent.

RASCHEL.

LA PLACE DE LA BUTTE

Le *Bulletin Municipal* nous apprend que l'on projette de transformer la place de la Butte, en diminuant la pente trop rapide du sol actuel de cette place. C'est une transformation intéressante, qui empêchera le ravinement du sol et permettra d'utiliser cette place comme endroit de repos.

Mais nous lisons que, dans ce but, on veut établir dans l'alignement du quai Saint-Vincent un mur de soutènement de 1 m. 30 de haut ; il nous semble qu'il y aurait mieux à faire : au lieu de mettre ce mur dans l'alignement même du quai, pourquoi ne pas le construire en retrait de cet alignement pour laisser une bande, large de 2 mètres par exemple, qui serait transformée en plate-bande fleurie, avec une rangée d'arbustes ou plantes grimpantes s'élevant contre la maçonnerie du mur de soutènement et le dissimulant.

A la place d'une muraille banale s'élevant le long du quai, on aurait ainsi un talus de verdure rompant avec la monotonie des murs avoisinants. Une pareille disposition serait d'aspect infiniment plus agréable ; peut-être même serait-elle plus économique, en permettant de diminuer les travaux de remblayage et de maçonnerie.

Nous soumettons cette idée aux services compétents, persuadés qu'ils sauront profiter du remaniement de la place de la Butte pour y apporter un peu d'art et de pittoresque.

Antoine PALLIÈRE,

Ingénieur des Arts et Manufactures.

L'ÉCHAFAUDAGE DE L'HOTEL DE VILLE

Mercredi 7 juin, un mouvement inaccoutumé se produisit, place des Terreaux, sur le trottoir qui borde l'hôtel de ville, et ce mouvement va se continuant sans autre interruption que celle nécessitée par la pluie. Mais, si le mauvais temps persistait plus de deux ou trois jours, l'équipe serait doublée, car il faut livrer le travail en douze jours. Un échafaudage géant doit se dresser parallèlement à la façade de l'édifice, — monument historique, comme on le sait, — et, le dépassant, entourer le beffroi. Son double but est de permettre d'abord la visite sérieuse des détails d'architecture qui s'effritent, ensuite la restauration complète. Aussi, quoique rapidement installé, demeurera-t-il un assez long temps — quatorze mois — pour la réparation qui s'impose. En conséquence, les conditions de solidité sont exigées.

Echafaudage rapidement élevé, d'une hauteur de 50 mètres environ et d'une longueur plus grande, avec planchers de

distance en distance s'appuyant sur les saillies de l'édifice, échafaudage d'une solidité telle que des poids énormes de 4.000 kilogrammes puissent être transportés sans le plus petit inconvénient du sol au faite : voilà celui que les passants sont à même de voir construire par M. Lièvre, un entrepreneur parisien, qui s'est fait une spécialité en la matière. Posséder un matériel prêt d'avance, déjà essayé ; avoir sous la main un personnel habitué à un genre de travail peu commun ; seul pouvait être à même de répondre à ces nécessités de la situation présente un spécialiste, dont les échafaudages ont servi à la restauration des vieilles églises de Paris et de la France, à la consolidation de monuments historiques, d'usines ou de grands magasins ; aussi, en présence du travail qui vient de s'accomplir sous les yeux du public, peut-on féliciter de sa clairvoyance M. Meysson, architecte en chef, toujours en quête de faire mieux et d'économiser les deniers de la ville, d'avoir, de concert avec la municipalité, fait employer ce procédé, nouveau pour nous. D'ailleurs, les services rendus à Paris dans l'art de bâtir, par M. Lièvre, qui applique également depuis quelque temps un système de lattis très apprécié, lui ont valu, au cours de l'année dernière, la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Simple en lui-même, le matériel se compose d'échelles et de planches ; les premières d'une longueur de 15 mètres et d'un poids de 200 kilogrammes, les secondes de formes et de dimensions variées. Les échelles sont juxtaposées les unes aux autres à l'aide de crochets en fer et de nœuds de corde ; elles se relient entre elles par des X en planches solidement fixées par des écrous. Et l'ensemble présente un air de légèreté qui surprend, quand on considère la résistance infiniment grande obtenue par un savant assemblage et la solidarité complète des pièces entre elles. Une équipe de cinq ouvriers suffit pour élever en quelques jours cette muraille de bois ; écran gigantesque, dont le rôle n'est ni de protéger, ni de masquer, mais de permettre à l'inspecteur, envoyé par la Commission, de se rendre compte de l'étendue des outrages des ans et des intempéries ; ensuite, des rapports de l'architecte vérifiés, de faciliter la main-d'œuvre.

Bientôt l'échafaudage atteindra le fronton, alors il s'agira de le relier à une sorte de tourelle embrassant le beffroi. La besogne s'exécutera aussi facilement que nous la voyons se faire actuellement ; d'autres points d'appui pris sur les murs, non sur le toit, — pas assez sûr, — s'ajouteront à ceux d'en bas, de sorte que, malgré la hauteur, les liaisons soigneusement entretenues, les ouvriers seront à leur aise pour l'extraction des moellons cariés et leur remplacement. Statues, corniches, détails décoratifs, pierres d'angle, tout sera remis à neuf.

Il serait curieux de rechercher la cause de ce que je viens d'appeler la carie des pierres. Tout s'use, se casse, irrémédiablement....

Sur les mondes détruits le temps dort immobile,

a dit le poète. Cependant, la pierre blanche, employée en grande quantité dans la construction, résiste beaucoup moins que la pierre dure. Du bout de ma canne, l'autre jour, je réduisais en miettes des morceaux qui se détachaient de la façade sous la plus faible pression. Sous les rayons d'un soleil ardent, les échelles montaient se balançant entre les bras vigoureux des monteurs ; je prenais plaisir à suivre cette gymnastique à une trentaine de mètres du sol, pendant que, pulvérisant un morceau détaché récemment, je songeais aux conséquences de la chute d'un bloc sur le pavé, qu'une lézarde menaçait de provoquer à brève échéance.

Dans certaines contrées métallurgiques, les violettes fleurissent toujours blanches, ainsi décolorées par l'acide sulfureux tenu en dissolution dans le brouillard, acide provenant de la combustion des houilles pyriteuses. Ce même acide, transformé par oxydation en acide sulfurique, détruirait-il le carbonate de chaux ? Par quelle réaction ce phénomène

se produirait-il ? Y aurait-il production de plâtre (sulfate de chaux), ou simplement désagrégation du calcaire ? Connaître les causes d'un mal, c'est s'en défendre. Voilà de quoi provoquer des analyses chimiques ! En attendant l'explication, l'échafaudage rapide et solide remédiera à un état de choses défectueux.

A. TUOTIOP.

UNE LIGUE CONTRE LE BRUIT

La Construction Lyonnaise, pour qui c'est un honneur très apprécié de n'être pas lue exclusivement par les techniciens du bâtiment, auxquels elle s'adresse plus spécialement, a reçu depuis quelque temps les doléances de certains de ses lecteurs qui reprochent aux immeubles modernes de ne pas offrir aux divers locataires une suffisante sécurité contre les bruits des voisins et d'être de même trop exposés à ce que les voisins entendent ce qui se passe chez eux. Ils nous demandent s'il ne serait pas possible de donner aux planchers et aux murs qui séparent les appartements une plus grande étanchéité au son. « Je ne parle pas, dit l'un d'entre eux, des maisons à loyer où, à côté de l'indication « électricité, « gaz et eau à tous les étages », on aurait pu ajouter « et piano » ; car, loin de moi la pensée de proscrire l'art musical ; j'admets que c'est là un mal nécessaire ; mais, au moins, voudrait-on avoir la possibilité de s'en mettre à l'abri en fermant ses fenêtres, sans que les sons en parviennent à travers murs et planchers... Je n'admettrais pas qu'on attente à la liberté de ma plus ou moins charmante voisine de prendre plaisir à écorcher Chopin ou Beethoven, car je revendique pour moi la liberté de faire chez moi ce que bon me semble, avec le désir non moindre de ne troubler en rien la paisible jouissance du calme et du repos d'autrui. Mais, pour la santé de nos nerfs, surexcités et surmenés par la vie intense de grande ville, nos appartements devraient être suffisamment isolés les uns des autres. »

Cette préoccupation ne nous est pas particulière, et chacun sait que nos bons amis les Parisiens ne sont pas mieux partagés que nous. L'éminent académicien Marcel Prévost se plaignait publiquement, il y a peu de temps, de la tolérance dont jouissent les pianos dans les maisons de Paris. A quoi Jean Lecoq, dans *le Petit Journal* du 25 mars dernier, répondait en lui signalant l'intéressant programme d'une « Ligue contre le bruit », qui vient de se créer en Allemagne, et se demandait ainsi comment faire pour éviter dans les maisons à nombreux locataires d'être ou bourreau ou victime.

« La ligue allemande contre le bruit ne voit pas d'autre moyen que l'institution d'une « police du bâtiment, en vue « de la construction bien comprise des immeubles ». Cette police prescrirait des fenêtres à double vitrine et des couvertures des plafonds et des murailles amortissant les sons. Ce serait, en somme, revenir aux méthodes qu'employaient nos ancêtres, qui se montraient en cela plus soucieux que nous de la santé de leurs nerfs.

« Nos appartements d'aujourd'hui sont superbes, munis de tout le confort moderne, mais on n'y est pas chez soi. Il semble que les architectes s'ingénient à accumuler, dans leurs constructions, les matériaux sonores. Révérence parler, le monsieur du premier ne peut pas tirer la chaîne de ses cabinets sans que toute la maison, du haut en bas, en soit informée par le bruit.

« Si j'étais ce qu'apparemment je ne serai jamais, — propriétaire, — j'offrirais une prime à l'architecte, à l'inventeur qui trouverait, sans augmenter outre mesure les frais de construction, le moyen d'amortir la sonorité des cloisons, des plafonds, des murailles, et permettrait ainsi au pauvre locataire parisien de se sentir chez lui et de ne plus entendre les pianos des voisins.

« M'est avis que des maisons où les concierges pourraient annoncer que les appartements sont isolés les uns des autres

par des cloisons destinées à étouffer les bruits, ne chômeraient jamais de locataires, et que les propriétaires pourraient demander de leurs logements le prix qu'ils voudraient.

« Comment se fait-il donc qu'aucun bâtisseur, aucun propriétaire, aucun architecte, n'ait tenté encore le moindre effort pour nous offrir ces asiles de silence et de repos ? »

Ce serait une maigre consolation à offrir à nos correspondants que mettre seulement sous leurs yeux les misères dont on se plaint ailleurs. Ne savons-nous pas que nos architectes lyonnais ne sont jamais les derniers à appliquer les perfectionnements modernes dans l'art de bâtir ; dans les constructions importantes, où les crédits ne leur sont pas marchandés, ils ont recours au béton armé, qui à maints autres avantages joint celui de l'insonorité ; les essais en ont été si concluants, qu'ils sont employés d'une façon générale dans les constructions scolaires de la ville, et qu'un concours a été ouvert pour leur établissement dans l'Hôtel de la Mutualité. La sous-Commission du Conseil municipal, chargée d'examiner les dix projets présentés, d'accord avec l'architecte directeur des travaux, s'est arrêtée à celui qui réunissait, aux avantages de moindre dépense, les meilleures conditions de solidité et de non-sonorité. Du reste, une disposition semblable existe à la Martinière des filles et à la salle Rameau, où elle donne d'excellents résultats au point de vue de l'acoustique. Voilà donc nos correspondants fixés sur un point, et, s'ils sont propriétaires, ils ont à leur disposition un moyen d'éviter les inconvénients dont ils se plaignent avec juste raison.

CARNUTENSIS.

CONCOURS

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ARCHITECTES

La Société Nationale des Architectes de France, pour son concours annuel de 1911, ouvert entre tous les architectes et élèves architectes français, âgés de 18 à 25 ans, a choisi comme sujet : *Une Maison d'habitation à bon marché*, pour Paris ou une ville de province, au choix. La remise des projets et devis sera faite à Paris, Hôtel des Chambres syndicales, 3, rue de Lutèce, le 14 septembre, de 2 à 5 heures. Des médailles seront décernées aux cinq meilleurs projets.

LES FRUITS ET PRIMEURS DU RÉSEAU P.-L.-M.

à l'Exposition de Turin.

Dans les études que nous avons, ici même, consacrées à la question des transports, nous avons plus spécialement envisagé ce qui concerne les voyageurs et leurs facilités de déplacement ; les améliorations que, dans ce domaine, ont réalisées les Compagnies de chemins de fer, ont, d'autre part, favorisé les transports rapides de denrées d'une conservation difficile et permis, par exemple, une exportation considérable de fruits et de primeurs, source d'une très réelle prospérité de toute une région. Bien que n'ayant pas pour eux un intérêt direct, nos lecteurs ne verront pas sans plaisir les principaux passages des appréciations du journal italien *la Stampa*, relatives à l'Exposition internationale temporaire d'Horticulture, qui a eu lieu à Turin, à l'Exposition internationale des Industries et du Travail, le 15 mai dernier :

Depuis quelques années, dans le Midi de la France, on a constitué une véritable organisation spéciale, destinée à répandre et à accréditer, non seulement sur le grand marché parisien, mais sur les principaux marchés du Nord de l'Europe, ce que l'on appelle les primeurs, aussi bien en matière de légumes qu'en matière de fruits. Les divers Syndicats agricoles, qui ont une existence vigoureuse, et plus spécialement la grande Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M., ont contribué à cette vaste organisation, qui a pour centre principal Avignon et les environs de Carpentras et de Châteaurenard, où a été récemment installée

une station expérimentale pour la conservation, par le froid artificiel, des légumes et des fruits. Cette Compagnie ne contribue pas seulement, de tout son pouvoir, au moyen de tarifs spéciaux réduits, de wagons spéciaux et d'autres dispositions moins importantes, à faciliter le transport des légumes et des fruits sur son réseau, mais, depuis quelques années, avec une persévérance digne d'éloges, elle a créé des concours avec prix pour les meilleurs emballages et les meilleurs fabricants d'emballages, — le dernier a eu lieu, si je ne m'abuse, à Marseille, en 1906 ; — elle a favorisé, en outre, les visites collectives de cultivateurs et d'exportateurs méridionaux français aux grands marchés de consommation du Nord de l'Europe et surtout à Londres, Bruxelles, Berlin, Vienne, Berne et Zurich. — La Compagnie P.-L.-M. a, d'autre part, favorisé, à plusieurs reprises, la participation des cultivateurs du Midi de la France aux dernières grandes Expositions internationales, notamment à Mannheim, il y a quelques années, à Londres, en 1908, et à Bruxelles, en 1910. — De même à Turin, cette Compagnie française a voulu exposer, sous sa protection, les primeurs du Midi de la France, et elle le fera d'une façon peut-être encore plus vaste, lors de l'Exposition temporaire du 16 septembre. — Cette vaste Exposition de légumes du Syndicat des agriculteurs-maraisiers de la banlieue d'Avignon est placée sous le patronage de la Compagnie P.-L.-M., de même que sous son patronage est aussi placée la très séduisante Exposition de grosses fraises dans de petits paniers.

J'ai voulu mentionner ce fait, qui me paraît de grande importance, non pas parce que je crois que nos Chemins de fer de l'Etat veuillent imiter ce que fait la Compagnie P.-L.-M. et ce que font aussi les Chemins de fer du Nord et d'Orléans en France, ainsi que j'ai pu le constater moi-même, l'an dernier, à une Exposition horticole de la grande Exposition de Bruxelles. J'ai voulu seulement mentionner ce fait, pour qu'il serve d'avertissement aux cultivateurs de la Riviera ligurienne, qui pourrait produire de très grandes quantités de légumes précoces, ainsi d'ailleurs qu'aux cultivateurs de toute la Riviera méditerranéenne, du Midi de l'Italie et de la Sicile. Il est bon qu'ils sachent que les agriculteurs français du Midi se sont bien organisés pour cultiver légumes et fruits, et, ce qui compte davantage, qu'ils sont efficacement aidés par les Compagnies de chemins de fer pour leur exportation, surtout sur les marchés du Nord de l'Europe, où ils font une très âpre concurrence aux produits italiens, qui, grâce à l'initiative courageuse de Cirio, furent jadis les seuls maîtres de ces marchés. Et, à propos de très âpre concurrence, je me plais à reproduire ici les impressions que j'ai recueillies sur les produits méridionaux français, lors d'un de mes récents voyages d'études commerciales en Suisse. A Berne, qui, avec le percement du Lötschberg, sera, dans une couple d'années, tout à fait rapproché de l'Italie, j'ai voulu interroger quelques importateurs italiens de denrées alimentaires sur la provenance de leurs fournitures en légumes et fruits. Ils avouèrent que, malgré la plus grande distance, ils avaient plus de commodité à prendre les choux-fleurs, choux verts, salades, pois et autres légumes similaires dans le Midi de la France, et surtout à Avignon, plutôt qu'en Italie, parce qu'ils étaient très rapidement et très exactement servis par les exportateurs, ce qui n'arrivait pas avec les exportateurs italiens, plus prompts à réclamer (c'est ce que m'affirmèrent les négociants de Berne), toujours enclins à chicaner sur les prix et à faire perdre un temps précieux...

Ces éloges sont de nature à encourager notre production nationale ; mais, si nos producteurs et nos commerçants peuvent être fiers du résultat acquis, ils doivent aussi ne pas oublier qu'ils ont ailleurs de sérieux rivaux et qu'il faut se préoccuper de conserver les conquêtes faites et chercher encore à les étendre.

Ils sont pour cela puissamment aidés par la Compagnie P.-L.-M., que nous voyons avec plaisir figurer au palmarès avec une haute récompense si pleinement justifiée, un Grand Diplôme de Mérite.

NÉCROLOGIE

Eugène BAURE, architecte à Lyon.

La Société Académique d'Architecture de Lyon et, en général, la corporation des architectes viennent d'être cruellement éprouvées par la perte faite en la personne de M. Eugène BAURE, qui vient de s'éteindre dans sa 43^e année, après une longue maladie dont les derniers moments lui furent extrêmement douloureux ; malgré ses violentes souffrances, il ne cessa pas, jusqu'en ses derniers instants, de s'occuper, avec une remarquable activité et une précieuse intelligence, des devoirs de sa charge, des intérêts qui lui étaient confiés.

Cet âpre et dur labeur, cette conscience de ses responsabilités ont été jusqu'à la complète extinction des forces vives de son esprit la caractéristique de cette vie si parfaitement remplie, si abondamment productive.

Ancien élève de l'École des Beaux-Arts de Paris et de Lyon, lauréat de la Société lyonnaise des Beaux-Arts, qui lui attribuait une mention honorable en 1900 et une 2^e médaille en 1904, et l'appelaient ensuite au sein de son Comité d'administration, admis à la Société Académique d'Architecture le 2 juin 1904, Eugène Baure avait une intelligence claire, fine, active en même temps qu'artiste et éminemment distinguée. Il était homme de cœur non moins qu'homme d'action et qu'homme d'affaires. Il sut mettre sur pied et soutenir de son énergie ses créations architecturales comme ses conceptions financières, et il suffit de citer ses innombrables villas, — celles du coteau de Vassieux, notamment, — ses hôtels, la jolie et vaste merveille du « Mont Pellerin », près de Vevey, les immeubles locatifs à bon marché à Vevey, publiés dans *la Construction Lyonnaise* des 1^{er} mai et 1^{er} juin 1905, l'hôtel projeté de Biarritz, pour que son nom soit évocateur des regrets de tous ceux qui sont, à un degré quelconque, mêlés au monde de la construction, de tous ceux surtout qui, l'ayant approché, étaient devenus ses amis et garderont de lui un profond et vivant souvenir et l'ont, dimanche dernier, accompagné à sa dernière demeure.

F. F.

CONTRAT DE TRAVAIL DES MENUISIERS

Les Commissions patronale et ouvrière, réunies le 13 juin à la Chambre syndicale des Entrepreneurs, rue des Archers, n° 8, se sont mises, après une longue discussion, d'accord sur les termes du contrat suivant, qui termine le conflit :

« ARTICLE PREMIER. — Les travaux de menuiserie, sur la place de Lyon et les communes suburbaines, seront exécutés à l'heure.

« ART. 2. — La journée reste fixée à dix heures. Le prix de l'heure est de 0 fr. 70, étant bien entendu que tous arrangements au sujet du prix de l'heure pourront valablement intervenir entre patrons et ouvriers ; les heures de nuit, comptées entre 8 heures du soir et 5 heures du matin, seront payées le double, soit 1 fr. 40.

« La paie aura lieu toutes les deux semaines, et le samedi.

« ART. 3. — Les indemnités journalières dues pour le déplacement des ouvriers en dehors de la commune sont fixées comme suit :

« 1° Jusqu'à 3 kilomètres, 0 fr. 70 par jour ; 2° de 3 à 6 kilomètres, 1 fr. 50 par jour ; 3° au-dessus de 6 kilomètres, 2 francs par jour. Dans ce dernier cas, les frais de voyage, aller et retour, seront payés en sus.

« ART. 4. — La Chambre syndicale des Entrepreneurs, section de la menuiserie, et le Syndicat des Ouvriers menuisiers s'engagent expressément à ne pas tolérer de reprèsailles pour faits de grève. De part et d'autre, il ne sera apporté aucune entrave au droit de chacun.

« ART. 5. — La présente convention sera affichée dans les ateliers. Elle fait la loi des parties et ne pourra être réputée non connue. Elle entrera en vigueur le 15 septembre 1911. »

Avis de la Chambre syndicale.

La Chambre syndicale des Entrepreneurs de Bâtiment et de Travaux publics de Lyon et de la région (*groupe de la menuiserie*) prévient ses adhérents qu'une réunion aura lieu, la semaine prochaine, pour donner les indications nécessaires au sujet des accords ayant terminé le conflit.

On pourra se procurer, à cette séance, des exemplaires de la convention qui doit être affichée dans tous les ateliers et de la lettre destinée aux clients et aux régisseurs.

Les non-syndiqués qui désireraient assister à cette réunion devront en faire la demande avant la fin de la semaine, au

siège de la Chambre, 8, rue des Archers, de façon à recevoir une convocation en temps utile.

CONTRAT DE TRAVAIL DES SERRURIERS

A la suite d'une réunion tenue hier matin, à 9 heures, salle des Réunions Industrielles, un accord est intervenu entre les patrons et les ouvriers serruriers, qui sont tombés d'accord sur les termes du contrat, mettant fin à la grève.

A l'issue de la réunion, l'ordre du jour suivant a été adopté :

« La Commission patronale de serrurerie, réunie avec la Commission des ouvriers serruriers, après avoir fait adopter respectivement par leurs mandants le nouveau tarif des journées d'ouvriers serruriers et similaires de la Ville de Lyon et de la région, y compris Saint-Genis-Laval, tarif qu'ils ont établi en collaboration, l'ont homologué dans la réunion de ce jour, tenue au Palais de la Bourse, salle des Réunions Industrielles, et ont décidé de le communiquer par la voie des journaux. »

Voici le texte du nouveau tarif :

Entre les soussignés :

Membres de la Commission des Maîtres Serruriers de la Ville de Lyon et de la Région, agissant comme mandataires au nom de leurs confrères, d'une part ;

Et la Commission des Ouvriers Serruriers et Similaires de cette ville et de la région, agissant comme mandataires au nom de la corporation des ouvriers et similaires, d'autre part ;

Il a été convenu et expliqué ce qui suit :

« ARTICLE PREMIER. — A dater du 16 juin 1911, le prix de base de la journée de dix heures est fixé à soixante-cinq centimes de l'heure (0 fr. 65), base du contrat.

« Il demeure bien entendu que tout ouvrier incapable de gagner cette journée sera susceptible d'être diminué par le patron, de même que l'ouvrier supérieur pourra être payé un prix plus élevé, mais à la suite d'un accord entre le patron et l'ouvrier.

« ART. 2. — La base de la journée de dix heures pour les manœuvres au-dessus de dix-huit ans est établie à quarante-cinq centimes l'heure (0 fr. 45).

« ART. 3. — Les heures supplémentaires en plus de dix heures jusqu'à 8 heures du soir seront facultatives.

« ART. 4. — Les heures suivantes, de 8 heures du soir à 5 heures du matin, seront doublées.

« ART. 5. — Le travail aux pièces est maintenu.

« Les patrons garantissent la journée des ouvriers employés par les chefs d'équipe ou les marchands travaillant dans les ateliers et, suivant les accords intervenus entre ces marchands et leurs ouvriers, en se conformant aux usages admis par les conseillers prud'hommes.

« ART. 6. — Les jeunes ouvriers, à la fin de leur troisième année d'apprentissage, seront payés suivant leurs aptitudes.

« ART. 7. — *Déplacements.* — Les déplacements sont facultatifs.

« Chaque fois que l'ouvrier ne pourra venir coucher à son domicile, il aura droit à un déplacement de deux francs cinquante centimes (2 fr. 50) par jour. Il est entendu que les frais de voyage, ainsi que le temps de l'aller et du retour, sont à la charge du patron.

« En aucun cas, les heures passées, soit à l'aller, soit au retour, en chemin de fer ne pourront être considérées comme heures de nuit ; elles seront payées au tarif simple.

« Un voyage sera accordé aux ouvriers qui veulent rentrer une fois par mois à Lyon ; le patron paiera seulement un voyage aller et retour ; les heures de travail ne seront pas comptées.

« ART. 7 bis. — L'article 7 pourra être augmenté ou diminué, suivant entente entre le patron et l'ouvrier.

« ART. 8. — Lorsque l'ouvrier travaillera dans un rayon

éloigné, mais pourra rentrer chez lui le soir, une somme de un franc vingt-cinq centimes (1 fr. 25) lui sera allouée.

« *Nota.* — L'ouvrier doit commencer et terminer les heures de travail sur le chantier aux heures de l'atelier.

« ART. 9. — Les ateliers seront ouverts à partir de vendredi 16 juin 1911, aux heures habituelles, après entente préalable. Les patrons s'engagent à reprendre leurs ouvriers, dans la mesure du travail et suivant leurs besoins. Les ouvriers sont priés de s'entendre avec leurs patrons avant l'ouverture des ateliers.

« Il ne sera pratiqué ni toléré aucune représaille, de part et d'autre, pour fait de grève, et il ne sera apporté aucune entrave au droit de chacun.

« ART. 10. — Ces clauses et conditions, décidées entre patrons et ouvriers, seront affichées dans tous les ateliers.

« ART. 11. — La commune de Saint-Genis-Laval est comprise dans le présent accord.

« Fait et signé en triple exemplaire, dont l'un sera déposé au Syndicat des Maîtres Serruriers de la région lyonnaise, un deuxième exemplaire sera déposé au greffe de la Prud'homie, et le troisième à la Chambre syndicale des Ouvriers Serruriers.

« Lyon, 15 juin.

« Signé : La Commission patronale,
« La Commission ouvrière. »

PÉROUGES

(SUITE)

Ainsi donc, d'après César et le discours de Vercingétorix, les Romains se réfugiaient dans leur province et ils étaient sur le point d'y arriver; cette bataille n'a pu avoir lieu que dans la plaine de la Valbonne.

A l'extrémité de cette plaine sur les bords de l'Ain et sur le territoire de Charnoz, il existe un lieu dénommé: *Jurons*. Ce lieu est entouré de hauteurs circulaires qui ont pu servir à dissimuler la présence de l'armée gauloise et c'est peut-être là que les cavaliers *iurèrent* de traverser deux fois les rangs ennemis.

Mais reprenons le récit de César:

« Vercingétorix distribua sa cavalerie en trois corps: deux se montrèrent sur les flancs; les troupes du troisième, composant l'avant-garde, s'opposèrent à notre marche. César partagea également sa cavalerie en trois corps et la dirigea contre les ennemis. L'action s'engagea de toutes parts. Nos fantassins s'arrêtèrent et l'on plaça les bagages au milieu des légions. Si la cavalerie romaine reculait devant ses nombreux adversaires, César envoyait aussitôt son infanterie pour la soutenir et rétablir le combat: précaution qui ralentit l'ardeur des Gaulois et ranima les Romains, sûrs d'être secourus. Enfin, les Germains, auxiliaires de César, s'emparèrent d'une colline située à leur gauche, chassèrent les ennemis de ce poste, en massacrèrent un grand nombre et poursuivirent le reste jusqu'à la rivière où Vercingétorix avait disposé son infanterie.

« Les autres intimidés par cette déroute et craignant d'être enveloppés, se dérobèrent à la mort par une prompte fuite; le carnage devint général. »

Nous avons tenu à reproduire exactement le texte des *Commentaires* et à souligner la partie qui nous intéresse; on ne peut s'y tromper: les lieux décrits par César s'appliquent on ne peut mieux à notre plaine; la colline dont les cavaliers ger-

ains s'emparèrent à gauche de l'armée romaine, c'est le mont Champigneux, du latin *Campi-Locus*; la rivière dont il est question et sur les bords de laquelle l'infanterie gauloise était placée, c'est évidemment la rivière d'Ain; la partie de la plaine qui s'étend du mont Champigneux au territoire de Charnoz s'appelle *les Campones* (terres du camp); un chemin de la plaine porte le nom de *Lèpe* parce que, d'après une très ancienne tradition, César y avait perdu son épée; enfin, un hameau de Meximieux s'appelle Saint-Julien, parce que les Romains y auraient fait placer la statue de Jules César couronné par la victoire à l'endroit où le cavalier gaulois qui l'emmenait prisonnier l'aurait relâché.

Par abréviation, on aurait appelé cette statue Julius, puis Julien et le Moyen Age en aurait fait un saint, d'où le nom de Saint-Julien que porte ce hameau.

Sur la façade de l'église de Pérouges et encastrée dans un angle peu saillant, existe une tête mutilée qui, d'après la tradition serait un fragment d'une statue de César. Serait-ce là un débris de la statue qui s'élevait autrefois à Saint-Julien? La chose est possible.

Le nom significatif de Charnoz (charnier) indiquerait le lieu principal du massacre des Gaulois et les tombeaux romains qui sont signalés sur la carte des antiquités du département de l'Ain sont situés à divers endroits de la plaine, commune de Pérouges, et non loin du château de la Rouge dont le nom pourrait bien venir du sang répandu sur son sol.

A différentes époques, et tout récemment encore à Combat-Durand, on a découvert des ossements et des armes dans cette plaine aride, qui fut pourtant nommée la bonne vallée (*Vallis bonæ*) par les Romains en souvenir de leur victoire. Un autre endroit de la plaine s'appelle Bataille des Romains.

On voit quelles excellentes raisons démontrent la vérité de notre assertion; mais, nous dira-t-on, si cette grande bataille s'est donnée dans cette plaine, où se trouve donc l'oppidum gaulois d'Alésia où Vercingétorix s'est réfugié et où il est arrivé deux jours après? Evidemment cet oppidum ne peut être sur le mont Auxois.

Mais reprenons les *Commentaires* :

« Vercingétorix, après la déroute complète de sa cavalerie, partit pour Alise, ville des Mandubiens, avec les troupes qu'il avait rangées devant son camp. Les équipages de l'armée le suivirent immédiatement. César plaça les siens sur une colline du voisinage, laissa deux légions pour les garder, poursuivit l'ennemi jusqu'au soir, tailla en pièces environ 3.000 hommes de l'arrière-garde et vint camper le lendemain sous les murs d'Alise. »

(A suivre)

F. et A. THIBAUT

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Amélioration du service des eaux de la ville de Lyon.

Le programme des grands travaux à exécuter sur les fonds de l'emprunt comporte la construction de deux nouveaux réservoirs: l'un à Bron, l'autre à Saint-Clair, à côté des réservoirs actuels.

Le réservoir de Bron aura une contenance de 17.000 mètres cubes; celui de Saint-Clair sera de 10.000 mètres cubes. Chacun comprendra deux compartiments de contenance égale et s'adaptant au terrain dont la ville est propriétaire.

L'évaluation des dépenses est approximativement la suivante :

- 1^{er} lot : Réservoir Saint-Clair, 220.000 francs ;
2^e lot : Réservoir de Bron, 340.000 francs.

Modification aux taxes de remplacement.

La Chambre syndicale des Propriétés immobilières de la Ville de Lyon et de sa banlieue a adressé, à la date du 7 courant, au Maire et aux membres du Conseil municipal de Lyon, un mémoire où elle expose les observations que lui a suggérées l'examen des résolutions auxquelles se sont arrêtées les Commissions chargées de présenter des rapports sur le projet de modifications des taxes de remplacement de l'octroi. Comme pour ces rapports eux-mêmes, insérés, ainsi que nous le disions dans notre dernier numéro, au *Bulletin Municipal Officiel*, nous ne pouvons étudier en détail ces observations ; signalons en tout cas que, en ce qui concerne la taxe sur les constructions neuves, la Chambre syndicale des Propriétés immobilières se rencontre avec celle des Entrepreneurs pour demander la suppression des différentes catégories de maisons de rapport et d'habitation, qui a causé tant de conflits et de difficultés regrettables et dont l'effet a été d'entraver à peu près complètement l'essor de la belle construction à Lyon.

Pour la taxe sur la propriété bâtie, elle demande le maintien de l'imposition des *chantiers* à la taxe de 5 % sur le revenu net des propriétés bâties.

En nous associant aux divers desiderata exprimés par la Chambre syndicale des Propriétés immobilières, nous engageons vivement nos lecteurs à prendre connaissance de ce document et à prêter leur appui aux démarches qui tendront à obtenir du Conseil municipal la prise en considération de mesures destinées à rendre un nouvel essor aux industries du bâtiment.

Election du Bureau de la Société lyonnaise des Beaux-Arts.

L'Assemblée générale annuelle a eu lieu, le lundi 22 mai, au siège social. Après le discours du président et le rapport du trésorier établissant la situation financière, il a été procédé à la distribution des récompenses et au renouvellement du tiers sortant des membres du Comité. Ont été élus ou réélus :

Artistes. — MM. DESJARDINS, LAURENT, Alexandre PONCET, RIDET, AUBERT, EULER, BONNAUD, BAYON, PERRACHON, MÉDARD et Tony GARNIER.

Amateurs. — MM. FAVRE, BALLE-GALLIFET, BRANTE, D^r COURMONT, DE VALENCE et Félix DESVERNAY.

Le Bureau pour l'année 1911-1912 est constitué comme suit :

Président : M. F. BAUER ;

Vice-Président : MM. LE D^r BEAUVISAGE, TOLLET et ROGNIAT ;

Secrétaire général : M. ROUGIER ;

Secrétaires-adjoints : MM. ROUX et PERRACHON.

Trésorier : M. NICOLAS ;

Trésoriers-adjoints : MM. BRANTE et AUDRAS ;

Archiviste : M. Félix DESVERNAY.

Le Comité a fixé l'ouverture de sa 25^e Exposition au jeudi 8 février 1912.

Ecole des Beaux-Arts de Lyon : résultats du concours du prix de Paris 1911.

Le Jury, réuni le 8 juin 1911, a attribué le Prix de Paris à M. BERNARD (Frédéric), élève peintre.

Il a ensuite décerné une prime de 500 francs à M. SERVANT (Francisque), élève peintre, classé second.

Changement de raison sociale.

Par suite du décès de M. A. Tarnaud, son associé, M. Jean Duchez continue, avec tout l'actif de la Société, l'exploitation de la maison A. Tarnaud et J. Duchez, 28, rue de la Claire. Etant son collaborateur depuis dix-sept ans, il apportera tous ses soins et toute son activité aux travaux qui lui seront confiés.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

AIN. — La commune de *Châtillon-sur-Chalaronne* projette l'installation d'une école supérieure de jeunes filles.

ALLIER. — La ville de *Cusset* va entreprendre des travaux pour 65.000 francs, comprenant : distribution d'eau et canalisation, agrandissement de l'école de garçons, travaux de voirie. — La construction d'un bureau de poste et d'un groupe scolaire aura lieu prochainement à *Molles*.

COTE-D'OR. — Une série de travaux sont projetés à *Dijon* : aménagement de la place du Trente-October : construction de trottoirs et travaux de nivellement, 21.000 francs ; aménagement du chemin de *Chenôve* : rechargement et construction de banquettes dallées, 5.800 francs.

DOUBS. — A *Mouthe*, la reconstruction du pont sur le Doubs est prévue pour 8.000 francs ; à *Villers-sur-Chalamont*, l'amélioration du réseau de distribution d'eau potable pour 12.915 francs.

GARD. — Divers travaux importants vont être exécutés : à *Saint-Laurent-d'Aigouze*, construction d'un pont à bascule public, avec bureau et habitation, 8.400 francs ; à *Saint-Jean-du-Gard*, appropriation de l'école de garçons, 16.200 francs environ ; à *Pontails-et-Brésis*, construction d'une école mixte au quartier de *Monselgues-le-Mercier*, 9.000 francs ; à *Saint-Mamet-du-Gard*, construction d'un bassin, réparation au moulin à vent et établissement d'un moteur de secours, 15.000 francs.

HAUTE-SAVOIE. — La commune de *Saint-Jean-d'Aulph* va faire construire trois écoles mixtes aux hameaux de *Mont-l'Évian*, de *l'Abbaye* et des *Ouchets*.

LOIRE. — La ville de *Rive-de-Gier* va céder, moyennant 36.696 francs, des terrains communaux pour l'établissement d'habitations à bon marché. Une somme de 2.600 francs est affectée à des travaux d'aménagement de la Justice de paix. Le pavage de la rue de la République entraînera une dépense approximative de 10.000 francs.

NIÈVRE. — La ville de *Nevers* va faire aménager l'évêché en musée, 31.200 francs. — Les travaux d'agrandissement de la gare P.-L.-M. comprennent l'établissement de bâtiments pour voyageurs et messageries grande vitesse, de nouvelles voies de garage et bâtiments annexes et le prolongement du pont de la *Grippe*. Le devis approximatif est de 60.000 francs.

PUY-DE-DOME. — Le service vicinal de *Clermont-Ferrand* a établi un projet, s'élevant à 32.000 francs, pour la continuation du boulevard de ronde, entre la *Croix-du-Pavage* et les *Portes-d'Argent*.

VAUCLUSE. — Pour la construction d'une buanderie pour le service des Hospices un crédit de 35.370 francs a été affecté.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

16 Juin 1911

DROITS D'ACCISE EN SUR
les 100 kil.

Cuivre en lingots affiné	157 50	165 »
— en planche rouge	193 »	195 »
— — — jaune	170 »	180 »
Etain Banca en lingots	545 »	560 »
— Billiton et détroits en lingots	540 »	555 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	40 »	41 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	43 »	44 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	63 »	65 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	80 »	81 »
— — — Autres marques	78 »	79 »
Nickel brut pour fonderie	510 »	» »
— laminé	710 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	220 »	» »
— laminé	340 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	21 50	22 »
Fer à double T, AO	21 50	22 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	23 50	24 »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 26 Mai au 10 Juin 1911

Rue David, 17. Exhaussement. Propr., M. Apprin, avenue Félix-Faure, 166. Arch., M. Martinon, rue Pierre-Corneille, 12.

Rue Bonnard, 48. Annexes. Propr., M. Wadington, y demeurant. Arch., M. Bruyas, quai de Retz, 18.

Route d'Heyrieu, 87. Hangar. Prop., M. Roman, route d'Heyrieu, 93.

Rue Garibaldi, 190. Entrepôt. Propr., M. Legros, rue François-Garcin, 17. Entrepr., M. Marceau, rue Charles-Lyonnet, 19.

Cours Charlemagne, 58-60. Maison. Propr., M. Nigon, y demeurant. Arch., M. Martinon, rue Pierre-Corneille, 12.

Montée des Carmélites, 10. Annexe à une usine. Propr., M. Hartaud, y demeurant. Entrep., MM. Rouchon et Desseauve, rue Boileau, 142.

Rue Tupin, 16-18-20. Bâtiments industriels. Propr., Société lyonnaise du Froid industriel, y demeurant. Arch., M. Cimon, rue Cuvier, 19.

Rue Villebois-Mareuil. Maison. Propr., M. Laurent, rue du Quartier-Neuf, 7.

Rue Germain-David. Maison. Propr., M. Meugnot, rue Garibaldi, 24. Arch., M. Martinon, rue Pierre-Corneille, 12.

Rue du Repos, 14. Exhaussement. Propr., M. Chadebec, y demeurant.

Impasse du Pré-Gaudry. Maison. Propr., M. Lebrut, y demeurant. Arch., M. Fanon, avenue de Saxe, 285.

Chemin de la Vitriolerie, 55. Hangar. Propr., M. Garrivier, y demeurant.

Chemin de Grange-Rouge, 38. Hangar. Propr., M. Chantemesse, y demeurant.

Rue des Docks, 15. Bâtiments industriels. Propr., MM. Gillet et fils, y demeurant.

Cours Eugénie, 30. Maison-annexe. Propr., M. de Chalendar, y demeurant. Arch., M. Pinet, rue Roux, 8.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Rhône. — 10 janvier. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un groupe scolaire à Montchat, rues Louis, Antoinette et Julien. Installation du chauffage central à vapeur. Montant, 20.000 fr. Soumissionnaires : MM. Forest et Cie, Mathias et Croppi, Kœrting, Braunstein, Bur et Cie. — Adjudic., M. Fascio, 68, rue Paradis, à Marseille, au prix de 19.540 fr.

Ain. — 10 juin. — *Mairie de Bellegarde.* — Construction d'un abattoir public et dépendances au lieu dit « Aux Cuettes ». Lot unique comprenant tous les travaux. Montant, 87.594 fr. 07. Adjud., M. Ernest Neyroud, à Bellegarde, 6,10 p. 100 de rabais.

Allier. — 6 juin. — *Hospices de Moulins.* — Hospices de Moulins. Agrandissement du service des femmes à l'hôpital civil et militaire — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie. Montant, 19.742 fr. 68. Adjud., M. Guéret, avenue d'Orvilliers, à Moulins, 8 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente. Montant, 3.670 fr. 96. Adjud., M. Gazet, rue de Bourgogne, à Moulins, 8 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Couverture, plomberie. Montant, 8.373 fr. 04. Adjud., Société ouvrière l'« Espérance », rue des Couteliers, à Moulins, 30 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 12.554 fr. 13. Adjud., M. Bouillot, au Donjon, 13 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Menuiserie. Montant, 10.357 fr. 28. Adjud., Société des ouvriers menuisiers, rue du Jeu-de-Paume, à Moulins, 16 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 9.950 fr. 16. Adjud., Société des ouvriers plâtriers de Limoges, 25 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Vitrierie. Montant, 774 fr. 60. Adjud., M. Bouillé aîné, boulevard du Courtais, à Moulins, 25,25 p. 100 de rabais.

Allier. — 6 juin. — *Mairie de Deux-Chaises.* — Chemin vicinal ordinaire n° 4, de Deux-Chaises à Saint-Pourçain. Construction entre le « Moulin bleu » et la limite de la commune du Theil, sur 2.075 m. 44. Mont., 10.748 fr. 89. Soumissionnaires : MM. Avignon, 6 p. 100. — Pointet, 6 p. 100. — Adjud., Société française (M. Marchand, directeur), à Tronget, 14 p. 100 de rabais.

Ardèche. — 28 mai. — *Mairie de Chanéac.* — Construction d'une école de filles. Montant, 12.500 fr. Non adjugé.

Ardèche. — 12 juin. — *Préfecture.* — Aménagement du petit séminaire. Montant, 15.821 fr. 91. Soumissionnaires : MM. Martel Gaston fils, 4 p. 100. — Gérard, 1 p. 100. — Vallier, 2 p. 100. — Adjud., M. Martel Hippolyte, à Privas, 5 p. 100 de rabais.

Côte-d'Or. — 3 juin. — *Sous-préfecture de Beaune.* — Saint-Martin-de-la-Mer. Construction d'une école au hameau d'Island. Mont., 13.373 fr. 94. Non adjugé.

Côte-d'Or. — 10 juin. — *Mairie de Dijon.* — Travaux de remaniement des trottoirs de la rue Devosge et pavage d'une partie de cette rue. Montant, 92.000 fr. Soumissionnaires : MM. J. Platret, prix du devis. — MM. E. Martin, 0,04 p. 100. — A. Martin, 1 p. 100. — J. Conord, 4 p. 100. — Adjud., Société anonyme des Granits porphyroïdes des Vosges, 4, rue de Castellane, à Paris, 7 p. 100 de rabais.

Doubs. — 10 juin. — *Sous-préfecture de Baume-les-Dames.* — Travaux communaux et vicinaux. — 1^{er} lot. Longemaison. Construction d'une école. Montant, 11.253 fr. 95. Adjud., M. Rulli, à Arc-sous-Cicou, 12 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Gonsans. Amélioration du captage. Montant, 8.753 fr. 23. Adjud., M. L'Héritier, à Chaux-de-Fonds, 26 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Naisey. Assainissement de la place. Montant, 7.669 fr. 32. Adjud., M. Gomot, à Mamirolle, prix du devis. — 4^e lot. Loray. Elargissement du chemin vicinal.

Montant, 6.116 fr. 59. Adjud., Mme veuve Sauray, à Loiseigne, 10 p. 100 de rabais.

Drôme. — 29 mai. — *Mairie de Valence.* — Installation de seize lampes à arc. Montant, 16.320 fr. 20. Adjud., Société grenobloise « Electricité », à Grenoble, 13 p. 100 de rabais.

Jura. — 3 juin. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Coyrière. Réparations de la maison commune. Montant, 2.300 fr. Adjud., M. Emile Arnaud, à Saint-Claude, prix du devis. — 2^e lot. Choux. Réparations à divers bâtiments communaux. Montant, 10.000 fr. Soumissionnaire : M. E. Arnaud, prix du devis. — Adjud., M. Ulysse Gros-siord, à Lèlex (Ain), 2 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Prénovel. Réfection de la toiture et réparation du clocher et de l'église coparochiale de Prénovel et des Piards. Montant, 5.300 fr. Soumissionnaires : MM. E. Arnaud, 1 p. 100. — R. Gaillard, 2 p. 100. — H. Thomas, 4 p. 100. — Adjud., M. Antonin Arnal, à Morez, 9 p. 100 de rabais.

Gard. — 7 juin. — *Mairie de Nîmes.* — Service du génie. Réfection de planchers aux quartiers Vallongue et Bruyère, à Nîmes. Montant, 8.300 fr. Soumissionnaires : MM. Pouget, 6 p. 100. — Albouy, 6,10 p. 100. — Paillet, 10 p. 100. — Adjud., M. André Blanc, 55, rue d'Uzes, à Nîmes, 23,90 p. 100 de rabais.

Gard. — 10 juin. — *Mairie de Nîmes.* — Travaux d'aménagement des locaux de l'ancien évêché. 1^{er} lot. Maçonnerie, charpente. Montant, 31.895 fr. 73. Adjud., M. Roudier, rue Bec-de-Lièvre, à Nîmes, 11,25 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Menuiserie, parquets. Montant, 7.802 fr. 22. Adjud., M. Vergnes, rue de la Gaude, à Nîmes, 11,25 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Serrurerie. Montant, 5.187 fr. 45. Adjud., M. Bruguier, rue de la Maison-Carrée, à Nîmes, 23 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 8.273 fr. 86. Adjud., M. Virgille, chemin de Montpellier, à Nîmes, 11 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Peinture, vitrierie. Montant, 5.051 fr. 49. Adjud., M. Poulhon, rue des Marchands, à Nîmes, 30,10 p. 100 de rabais.

Haute-Saône. — 1^{er} juin. — *Préfecture.* — Routes nationales. Fourniture de matériaux d'entretien pendant cinq ans. — 1^{er} lot. Route nationale n° 67, de Saint-Dizier à Lausanne. Du point 31 k. 170 à la limite du Doubs, sur 25.342 m. Montant, 4.000 fr. Soumissionnaire : M. F. Paris, 2 p. 100. — Adjud., M. Léger Holler, à Arc-les-Gray, 5 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Route nationale n° 70, d'Avallon à Combeaufontaine. De la limite de la Côte-d'Or à la borne 20 k., sur 20.000 m. Montant, 2.600 fr. Soumissionnaire : M. F. Jacquin, 1 p. 100. — Adjud., M. Félix Paris, à Beaujeux, 3 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 27 mai. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Cruseilles. Adduction d'eau au hameau du Noiret. Montant, 7.100 fr. Soumissionnaires : M. E. Comole, prix du devis. — MM. C. Fortis, 2 p. 100. — E. Fournier, 8 p. 100. — J. Barbero, 10 p. 100. — P. Bédoni et A. Maulini, 11 p. 100. — Adjud., M. Antoine Paganotti, à Thorens, 12 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 8 juin. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Vailly. Construction d'un groupe scolaire avec mairie. Montant, 57.395 fr. 56. Soumissionnaire : M. Ch. Useglio, 7 p. 100. — Adjud., M. Noël Contini, à Lausanne (Suisse), 10 p. 100 de rabais.

Jura. — 10 juin. — *Hôtel de ville de Poligny.* — Travaux communaux. 1^{er} lot. Mignovillard. Construction du chemin forestier du Gros-Cret à Combe-Vernier sur 5.024 m. Montant, 24.475 fr. 83. Soumissionnaire : M. L. Grillet, 6 p. 100. — Adjud., M. J. Guerre, à Pontarlier, 7 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Chaux-des-Crottenay. Rectification du chemin forestier du « Télet », sur 813 m. 40. Montant, 10.291 fr. 18. Soumissionnaires : MM. L. Grillet, 4 p. 100. — E. Lagé, 7 p. 100. — Adjud., MM. Besançon et Genisset, à Chaux-des-Crottenay, 11 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Vadans. Construction d'un poids public. Montant, 1.894 fr. 85. Soumissionnaire : M. C. Bonnavard, 6 p. 100. — Adjud., M. Eugène Raque, à Arbois, 9 p. 100 de rabais.

Loire. — 2 juin. — *Sous-préfecture de Roanne.* — Travaux vicinaux. — 1^{er} lot. Saint-Priest-la-Prugne. Chemin de grande communication n° 44, de Saint-Priest-la-Prugne à Tirange (annexe sur Juré). Construction entre la route nationale n° 81 et la maison Goutorbe, sur 306 m. 32. Montant, 4.800 fr. Pas de soumissionnaire. — 2^e lot. Cordelles. Chemin vicinal ordinaire n° 1, de Cordelles à la gare de Vendranges-Saint-Priest. Construction entre le pré Mollin et la Goutte-Poussette (limite de Saint-Priest), sur 2.440 mètres. Montant, 18.700 fr. Soumissionnaires : M. Guimot, 5 p. 100. — Drago, 5 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Bayon, 16 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Cherier. Chemin vicinal ordinaire n° 1, de Cherier à Villemontais et à Roanne. Construction entre le bourg de Cherier et le chemin vicinal ordinaire n° 9, au Trève-Millaud, sur 1.139 m. 05. Montant, 7.800 fr. Soumissionnaire : M. Forges, 1 p. 100. — Adjud., M. Drago, 3 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Saint-Marcel-d'Urfé. Chemin de grande communication n° 20, de Saint-Just-en-Chevalet à Boën et à Ambert. Construction entre le chemin de grande communication n° 24, au bourg de Saint-Marcel-d'Urfé et le hameau de la Farge, sur 1.799 m. 72. Montant, 14.000 fr. Pas de soumissionnaire. — 5^e lot. Saint-Haon-le-Châtel et Saint-Haon-le-Vieux. Chemins vicinaux ordinaires n° 6 de Font-d'Ange à la limite de Saint-Haon-le-Vieux, et 9, de Saint-Haon-le-Châtel à Saint-Haon-le-Vieux. Construction entre le chemin de grande communication n° 39, à Font-d'Ange, commune de Saint-Haon-le-Châtel et le bourg de Saint-Haon-le-Vieux, sur 2.022 m. 59. Soumissionnaires : M. Forges, prix du devis. — M. Drago, 1 p. 100. — Adjud., M. Darcon, à Renaison, 2 p. 100 de rabais. — 6^e lot. La Bénissons-Dieu. Chemin vicinal ordinaire n° 9, de la Bénissons-Dieu à la Croix de la Perche. Construction entre le chemin de grande communication n° 4 bis et la limite de la commune de Noailly, sur 1.219 m. 16. Montant, 9.000 fr. Pas de soumissionnaire.

Loire. — 11 juin. — *Mairie de Bellegarde-en-Forez.* — Construction d'un groupe scolaire (3 classes pour garçons, 3 pour filles). — 1^{er} lot. Fouilles, terrassement, maçonnerie. Montant, 28.300 fr. Non adjugé. — 2^e lot. Char-

penne en bois, menuiserie, mobilier. Montant, 17.600 fr. Adjud., M. Félix, à Bellegarde, 1 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Couverture, zinguerie, serrurerie. Montant, 10.300 fr. Adjud. M. Gouttegata, à Noirétable, 23 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture vitrerie. Montant, 5.842 fr. 82. Adjud., M. Lacroix, à Saint-Galmier, 15 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 2 juin. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Chenôves. Construction d'une classe enfantine. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille. Montant, 7.778 fr. 55. Adjud., M. François Barbin, à Saint-Gengoux-le-National, 3 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, zinguerie. Montant, 2.088 fr. 20. Adjud., M. Louis Cléau, à Saint-Boil, 5 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie et serrurerie. Montant, 3.821 fr. 45. Soumissionnaires : MM. A. Laville, 7 p. 100. — J. Clerc, 8 p. 100. — Dorland-Rebouillet, 9 p. 100. — Adjud., M. Jean-Marie Bœufgras, à Genouilly, 14 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 2.261 fr. 80. Soumissionnaires : MM. Ch. Guillemain, 5 p. 100. — J. Ravier, 7 p. 100. — L. Collin, 9 p. 100. — Adjud., M. André Arnoux, 6, avenue Boucicaud, à Chalon, 11 p. 100 de rabais.

Savoie. — 3 juin. — *Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. La Chambre. Construction d'un groupe scolaire. Montant, 78.000 fr. Soumissionnaires : MM. Bernard Fioretta, 1 p. 100. — J. Trivero, 2 p. 100. — Perriollat, 3 p. 100. — Adjud., M. Tosi Pio, à La Chambre, 3 p. 100 de rabais après tirage au sort. — 2^e lot. Epierre. Alimentation en eau potable des hameaux des Moulins et du Mollard. Montant, 5.203 fr. Soumissionnaires : MM. A. Tarro, J. Pilotaz, A. Scaramiglia, Aulas et Vidal, prix du devis. Adjud., M. François Obertino, à La Chambre, 1 p. 100 de rabais.

Savoie. — 5 juin. — *Sous-préfecture de Moûtiers.* — Saint-Jean-de-Belleville. Construction d'écoles. Montant, 57.523 fr. 51. Non adjud.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Jeudi 29 juin, 2 h. — *Mairie de Chiroubles.* — Chemin vicinal ordinaire n° 7. Démolition de bâtiments le long dudit chemin appartenant à la commune de Chiroubles et provenant de la succession Depardon. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de l'agent voyer cantonal en résidence à Fleurie.

Rhône. — Jeudi 29 juin, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Atelier de construction de Lyon. Fourniture en deux lots de 25 mc. d'orme en plateaux et de 1.500 mq. de peuplier en planches. Réadjudication des lots non adjudgés le 27 juillet, à 2 h. 1/2. — Renseignements à l'atelier de construction de Lyon, 2, rue Bichat.

Rhône. — Mardi 11 juillet, 2 h. — *Mairie de Lyon.* — Service du génie. Travaux à exécuter à forfait dans la place de Lyon pour la construction d'un manège de 60 mètres sur 22 mètres, au quartier de la Vitriolerie. Cautionnement provisoire, 500 fr., définitif, 1/20^e du prix forfaitaire souscrit, arrondi au plus près par somme de 100 fr. — En cas d'insuccès de l'adjudication, le chef du génie recevra les offres tendant à la passation d'un marché de gré à gré, pendant un délai de dix jours expirant le 22 juillet 1911. — Renseignements dans les bureaux du service du génie, 44, quai Gailleton, à Lyon.

Rhône. — Mardi 11 juillet, 3 h. — *Mairie de Lyon.* — Service du génie. Travaux à exécuter, sur série de prix, dans la place de Lyon, pour le démantèlement partiel de l'ancien fort de la Vitriolerie en vue de l'implantation des constructions projetées pour l'installation du 51^e régiment d'artillerie. Montant, 130.000 fr. Cautionnement provisoire, 1.300 fr., définitif, 6.500 fr. — En cas d'insuccès de l'adjudication, le chef du génie recevra les offres tendant à la passation d'un marché de gré à gré pendant un délai de dix jours expirant le 22 juillet. — Renseignements dans les bureaux du service du génie, 44, quai Gailleton, à Lyon.

Allier. — Dimanche 25 juin, 2 h. — *Mairie de Diou.* — Réfection de la toiture de l'église de Diou. Montant, 4.159 fr. 70. — Rens à la mairie.

Allier. — Dimanche 25 juin, 9 h. 1/2. — *Mairie de Creuzier-le-Neuf.* — Construction d'un pont de 10 mètres d'ouverture en ciment armé sur le Mourgon et d'un pont de 3 m. 50 d'ouverture en ciment armé sur le bief du Moulin de Celzat et rectification du chemin vicinal n° 3, aux abords. Montant, 14.675 fr. Cautionnement, 400 fr. — Renseignements dans les bureaux de M. Lefort, conducteur des ponts et chaussées, 6, rue Pasteur, à Cusset (Allier).

Basses-Alpes. — Dimanche 25 juin, 2 h. 1/2. — *Mairie de Vachères.* — Réfection des conduites d'eau. Montant, 6.000 fr. Cautionnement, 150 fr. — Renseignements à la mairie et au bureau de l'ingénieur.

Bouches-du-Rhône. — Samedi 1^{er} juillet, 2 h. — *Préfecture.* — Grosses réparations à l'hôpital-hospice de Châteaurenard. Montant, 9.500 fr. Cautionnement, 600 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par MM. J. Michel et Philip, agents voyers à Arles. — Renseignements à la préfecture et à la mairie de Châteaurenard.

Côte-d'Or. — Jeudi 22 juin, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Semur.* — 1^{er} lot. Fain-les-Moûtiers. Construction de privés, reconstruction et appropriation de la salle de classe et du logement de l'instituteur et fourniture de mobilier scolaire. Montant, 7.000 fr. Cautionnement, 350 fr. — 2^e lot. Fresnes-Monthard. Etablissement au hameau de Morville et au Moulin-Neuf de conduites d'eau avec réservoirs, bornes-fontaines et abreuvoirs. Montant, 17.000 fr. Cautionnement, 850 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'ingénieur voyer et par M. Piron, conducteur voyer à Monthard, auteur des projets. — Renseignements à la sous-préfecture.

Côte-d'Or. — Samedi 24 juin, 2 h. — *Sous-préfecture de Beaune.* — Pagny-la-Ville. Aménagement d'une école de garçons. Montant, 14.602 fr. 09. Frais, 300 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication par M. Jaboulay, architecte à Dijon, auteur du projet. — Les paquets cachetés seront déposés

dans une boîte placée à l'entrée de la salle des adjudications. A l'heure de l'adjudication, la boîte sera enlevée et les soumissions qui y auront été déposées seront seules admises. — Renseignements à la sous-préfecture.

Doubs. — Mercredi 28 juin, 11 h. — *Sous-préfecture de Baume-les-Dames.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Nods. Construction d'un cimetière. Montant, 23.002 fr. 85. Cautionnement, 770 fr. — 2^e lot. Consolation-Maisonnettes. Construction d'un talus perreyé. Montant, 2.184 fr. 40. Cautionnement, 60 fr. — Visa, pour le 1^{er} lot, par M. Burcey, architecte à Besançon, et par l'agent voyer d'arrondissement, pour le 2^e lot, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la sous-préfecture.

Drôme. — Samedi 24 juin, 11 h. — *Mairie de Bourg-de-Péage.* — Aménagement des écoles et fourniture de mobilier scolaire. Montant, 32.646 fr. A valoir, 3.263 fr. 94. Total, 35.909 fr. 94. Cautionnement, 3.500 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par M. Bozonnat, architecte à Romans. — Renseignements à la mairie.

Drôme. — Jeudi 29 juin, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Route nationale n° 7, de Paris à Antibes. Construction d'un égout dans la traverse de Bourg-lès-Valence, à la Table-Ronde. Montant, 16.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa, dix jours au moins avant l'adjudication, par M. Clerc, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Valence. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. l'ingénieur ordinaire, à Valence, 1, rue Pasteur.

Gard. — Vendredi 30 juin, 2 h. 1/2. — *Mairie de Barjac.* — Chemin vicinal ordinaire n° 1, de Barjac à Bessas. Rectification entre la route nationale n° 101 et la limite de l'Ardeche, sur 2.504 m. 70. Montant, 12.200 fr. Cautionnement, 400 fr. — Visa, six jours au moins avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement, à la sous-préfecture d'Alais. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de l'agent voyer, à Saint-Ambroix.

Gard. — Dimanche 25 juin, 10 h. — *Mairie de Bellegarde-du-Gard.* — Construction d'un abattoir public. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, plâtrerie, charpente. Montant, 21.872 fr. 33. Cautionnement, 1.000 fr. — 2^e lot. Menuiserie, serrurerie. Montant, 2.139 fr. 90. Cautionnement, 250 fr. — 3^e lot. Plomberie et zinguerie. Montant, 1.470 fr. 40. Cautionnement, 150 fr. — 4^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 474 fr. 66. Cautionnement, 100 fr. — Construction d'une fosse septique (épuration des eaux) somme réservée, 1.000 fr. ; moteur et pompe adduction d'eau (traité de gré à gré) 9.640 fr. ; installation mécanique de l'abattoir (traité de gré à gré) 6.700 fr. — Renseignements à la mairie.

Haute-Saône. — Mardi 27 juin, 10 h. 1/2. — *Hôtel de ville de Lure.* — 1^{er} lot. Lure. Construction d'un égout en béton de ciment pour l'assainissement du quartier de la Pologne. Montant, 26.888 fr. 93. Cautionnement, 1.300 fr. Frais, 202 fr. 20. Auteur du projet, M. E. Bedon, à Lure. — 2^e lot. Lure. Reconstruction d'une annexe à l'hôtel de ville. Montant, 12.213 fr. 72. Cautionnement, 600 fr. Frais, 199 fr. 05. Auteur du projet, M. E. Bedon, à Lure. — 3^e lot. Breuches et Ormoiche. Agrandissement du cimetière intercommunal. Montant, 3.582 fr. 92. Cautionnement, 170 fr. Frais, 69 fr. 10. Auteur du projet, M. Fournier, à Lure. — 4^e lot. Belmont. Construction d'un lavoir, d'un abreuvoir et reconstruction du mur du jardin de l'école. Montant, 1.935 fr. 38. Cautionnement, 95 fr. Frais, 117 fr. 65. Auteur du projet, M. Nurdin, à Luxeuil. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Savoie. — Vendredi 23 juin, 11 h. — *Sous-préfecture de Bonneville.* — Contamine-sur-Arve. Restauration de la mairie-école du chef-lieu. Montant, 14.448 fr. 66. Cautionnement, 700 fr. — Visa, quatre jours au moins avant l'adjudication, par M. Jules Guy, architecte à Bonneville, auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Isère. — Mardi 20 juin, 10 h. — *Mairie de Cholonge.* — Chemin vicinal ordinaire n° 4, de la Bergogne aux Jossereands. Construction sur 1.212 m. 80. Montant, 14.200 fr. Cautionnement, 400 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. l'agent voyer d'arrondissement de Grenoble-Est, à la préfecture. — Les soumissions devront être déposées ou parvenir sous pli recommandé le 19 juin, à 5 heures du soir. — Renseignements à la mairie et chez M. Bruno, agent voyer cantonal, à la Mure.

Isère. — Dimanche 2 juillet, 4 h. — *Mairie de Noyarey.* — Construction du chemin vicinal ordinaire n° 3 et des embranchements de l'Olivet et de la Cuche, sur 2.076 m. 71. Montant, 20.200 fr. Cautionnement, 600 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement de Grenoble-Ouest, rue Joseph-Chanrion, 11, à Grenoble. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de l'agent voyer cantonal de Sassenage.

Isère. — Dimanche 2 juillet, 3 h. — *Mairie de Saint-Christophe-Entre-deux-Guiers.* — Chemin vicinal rural n° 3, des Chartreux au Mollard. Construction entre le hameau des Chartreux et le chemin des Raviars aux Jolys, sur 832 mètres. Montant, 7.200 fr. Cautionnement, 200 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'agent voyer de Saint-Laurent-du-Pont. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de l'agent voyer cantonal de Saint-Laurent-du-Pont.

Jura. — Jeudi 29 juin, 2 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Commune de Morval. Projet d'établissement d'une conduite d'eau et d'une fontaine. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Moureau, agent voyer à Saint-Julien. Montant, 1.471 fr. 81. A valoir, 147 fr. 13. Cautionnement, 80 fr. — 2^e lot. Commune de Véria. Construction d'un lavoir couvert. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Futin, agent voyer à Saint-Amour. Montant, 2.828 fr. 43. A valoir, 201 fr. 87. Cautionnement, 100 fr. — Les devis des travaux, les pièces des projets et le cahier des charges de l'entreprise sont déposés à la préfecture (2^e division), où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Loire. — Lundi 26 juin. — *Saint-Etienne.* — Manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne. Travaux à forfait pour la réfection de la peinture du Château-d'Eau de 600 mètres cubes. — Les pièces nécessaires pour être

admis à concourir devront être fournies au plus tard le 17 juin 1911 (réunion de la commission d'admission le 19 juin). Réadjudication, s'il y a lieu, le 12 juillet. Les pièces nécessaires pour les candidats nouveaux devront être fournies au plus tard le 3 juillet (réunion de la commission d'admission le 3 juillet). — Renseignements à la manufacture.

Loire. — Samedi 1^{er} juillet, 11 h. — *Sous-préfecture de Montbrison.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Chemin de grande communication n° 104, de Viverols à Saint-Maurice-en-Gourgois. Construction d'un pont en maçonnerie de 24 mètres d'ouverture sur la rivière l'Ance. Travaux définitifs. Montant, 29.671 fr. 05. Travaux provisoires, 3.706 fr. 60. A valoir, 3.122 fr. 35. Total, 36.500 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — 2^e lot. Lérigneux. Chemin vicinal ordinaire n° 5, de Jambin à Lérigneux. Construction sur 1.744 m. 27. Montant, 14.000 fr. Cautionnement, 600 fr. — 3^e lot. Saint-Georges-Haute Ville, Chemin vicinal ordinaire n° 4, de Montsupt à Saint-Romain-le-Puy : 1^{er} Elargissement et empiérement sur 1.064 m. 76 ; 2^e Construction sur 253 m. 27. Montant, 10.800 fr. Cautionnement, 300 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. l'agent voyer en chef, pour le 1^{er} lot, et par M. l'agent voyer d'arrondissement de Montbrison, pour les autres lots. — Rens. à la sous-préfecture.

Puy-de-Dôme. — Dimanche 2 juillet, 10 h. — *Mairie de Royat.* — Installation d'un poids public. Montant, 2.105 fr. Cautionnement, 100 fr. — Visa par M. le Maire. — Rens. à la préfecture et à la mairie de Royat.

Puy-de-Dôme. — Mardi 27 juin, 3 h. — *Mairie de Clermont-Ferrand.* — Agrandissement du lycée de jeunes filles. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie, pierre de taille. Montant, 36.195 fr. 18. — 2^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 12.333 fr. 43. — 3^e lot. Charpente en bois. Montant, 11.228 fr. 76. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 13.434 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 8.689 fr. 37. — 6^e lot. Plomberie, zinguerie et couverture. Montant, 10.639 fr. — 7^e lot. Mobilier (réservé). Montant, 19.730 fr. — 8^e lot. Fumisterie (réservé). Montant, 5.396 fr. Cautionnement, 1/20^e du montant. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Jeudi 29 juin, 2 h. — *Mairie de Gigny-sur-Saône.* — Fourniture de 385 mètres de calcaire cassé nécessaires au rechargement des chaussées des chemins vicinaux ordinaires nos 2, 3, 5 et 8, dans les traverses de Lépervière, du Verger-Guillon, du Gouas et de Gigny-sur-Saône. Montant, 2.950 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Baudouin, conduct. des ponts et chaussées, à Sennecey-le-Grand. — Rens. à la mairie.

Saône-et-Loire. — Dimanche 2 juillet, 2 h. — *Mairie de Bourbon-Lancy.* — Hospice de Bourbon-Lancy. Reconstruction d'une partie incendiée à l'hôpital. Montant, 44.808 fr. 02. A valoir, 6.191 fr. 98. Total, 51.000 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — Renseignements dans les bureaux de M. Durand, régisseur de l'hospice.

Saône-et-Loire. — Dimanche 2 juillet, 9 h. 1/2. — *Mairie de Saint-Symphorien-des-Bois.* — Construction d'une école de filles. Montant, 17.950 fr. Cautionnement, 800 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Jour-

dier, architecte, auteur du projet, à Charolles. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Lundi 10 juillet, 2 h. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Bosjean. Construction d'une école mixte au hameau de la Pannissière. Montant du devis non compris imprévus, 10.910 fr. 62. Architecte auteur du projet au visa duquel les certificats doivent être soumis : M. Sallé, architecte départemental, à Mâcon. — Les pièces du projet sont déposées à la sous-préfecture où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance tous les jours non fériés de 8 heures à midi et de 1 à 5 heures du soir.

Savoie. — Samedi 1^{er} juillet, 10 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Route départementale n° 5, de Chambéry à Belley. Elargissement des lacets du Mont-du-Chat et reconstruction de la maison cantonnière (commune de Bourdeau). Montant, 34.501 fr. 10. A valoir, 2.998 fr. 90. Total, 37.500 fr. Cautionnement provisoire, 800 fr., définitif, 1.200 fr. Frais, 550 fr. — 2^e lot. Route départementale n° 11, de Chambéry à Annecy. Rectification entre le col de Plainpalais et le pont du Cholet, kil. 18.141 et 20.300 (commune du Noyer). Montant, 62.956 fr. 27. A valoir, 6.043 fr. 73. Total, 69.000 fr. Cautionnement, 2.000 fr. Frais, 900 fr. — Renseignements à la préfecture.

SPECTACLES

OLYMPIA MUSIC-HALL Aujourd'hui, cinquième gala de la saison pour les représentations de la Rapha, célèbre cantatrice; puis, 10 débuts importants, dont 5 attractions : les 3 Lorraines, les Tenox, gymnastes équilibristes; Orla et ses chiens dressés; les 2 Roberts, excentriques knockaboots, etc... Dimanche, matinée à prix réduits.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôlée). — Spectacle choisi pour les familles. Actualités et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2. Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

CINÉMA-MONCEY PATHÉ FRÈRES (98, rue Dunois). — Représentation tous les soirs à 8 heures. Jeudis, dimanches et fêtes, matinée à 2 h. 1/2. Tous les mardis, changement de programme.

TOUR MÉTALLIQUE DE FOURVIÈRE Ascenseur fonctionnant toute la journée, prix : 1 franc. — Magnifique panorama sur la ville, les monts d'Or et les Alpes.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 58171

VICTOR DUPRÉ

Rue Tronchet, 69, LYON

FABRIQUE D'ABAT-JOUR

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

VENTE DE STORES

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil monture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boîte rue de l'Hôtel-de-Ville, 29

MACHINE A ÉCRIRE

EMPIRE

neuve, n'ayant jamais servi, achetée 625 fr., serait vendue 400 fr. Ecrire Agence Fournier n° 2249.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt : J. GUICHARD fils seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vaques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Sorin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun; tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Sorin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Sorin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

GRANITS ANTIQUES DE BOURGOGNE, les plus décoratifs du monde pour construction, depuis le moellon à bossage, la bordure de trottoir, jusqu'aux monuments les plus riches, sculptés et polis. FAGA et C^o, 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e).

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PRONTFRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, succ^{es}, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

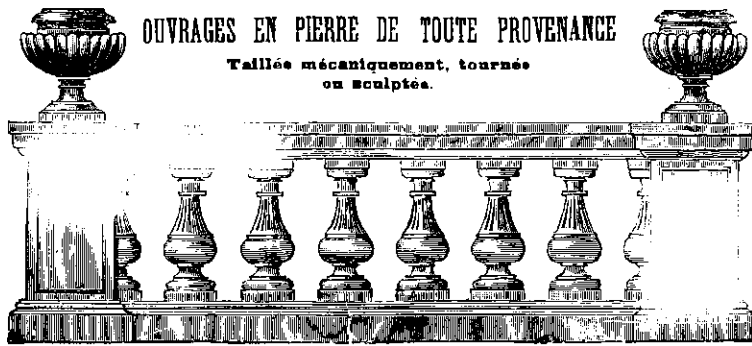
FAVRE FRÈRES, quai de Sorin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

ARCHITECTES faites employer les



REVÊTEMENTS DÉCORATIFS

sanitaires et économiques en métal émaillé, malleable et estampé, remplaçant la faïence, le marbre, la peinture laquée, etc. pour murs et plafonds de salles d'opérations, hôpitaux, cliniques, salles de bains, cuisines, laboratoires, alimentations diverses, etc. Depuis 7 francs le mètre carré.

Vente directe de la fabrique

A. GERMAIN, seul dépositaire

9, Rue Boissac, LYON

Envoi d'Echantillons et Dessins

FIAT

LA Mutuelle Hippique Française

ASSURANCES A PRIMES LIMITÉES
Contre la Mortalité Naturelle ou Accidentelle
DES CHEVAUX, ANES ET MULETS
Primes et Conditions les plus avantageuses
établies à ce jour.

PAULE & TURPEAU, 43, Rue de la Bourse
AGENTS GÉNÉRAUX Tél. : 25-09 LYON

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

31, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.
BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT
TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON - 63, Rue de la Villette - LYON

REPRODUCTION

E. ACHARD

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir
3, rue Fénelon Le meilleur marché sur place
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

Pour les Annonces, s'adresser à l'Agence Fournier

EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

ET DANS SES SUCCURSALES

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901 ET 30 MARS 1900

modifiant le régime fiscal des successions et donations et admettant pour le paiement des droits de succession le principe de la déduction des dettes civiles et commerciales et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets permettant de liquider facilement et rapidement les nouveaux droits de succession, quelle que soit l'importance des parts héréditaires.

Par D. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2,65

AVOCAT CONSEIL

Ancien Magistrat

Cabinet de 1 à 3 heures

ou sur rendez-vous et par correspondance

CONSULTATIONS ÉCRITES

E. BOUSQUET

46, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

contre les

ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : 6.800.000 francs

Réserves : 2.125.000 francs

ASSURANCES INDIVIDUELLES

Assurances de responsabilité civile :

AUTOMOBILES - CHEVAUX VOITURES - DOMESTIQUES

ASSURANCES

Contre les Accidents du Travail

RESPONSABILITÉ
des Propriétaires d'Immeubles

ASSURANCES AGRICOLES

PAULE et TURPEAU

Agents généraux

A. BENOIST, Inspecteur général

39, rue de la Bourse à LYON